

chef d'une province et non du royaume entier. La question pour les Belges n'est pas de savoir s'il faut conserver le Luxembourg, mais s'il faut le faire sortir du système germanique; et en cela nous souhaitons que nos intérêts s'accordent avec ceux de la France. »

— On nous assure que M. Surlet de Chokier, ayant reçu une lettre de félicitation du roi Louis-Philippe sur le discours qu'il a prononcé en déposant son pouvoir de régent, a répondu au roi des Français pour le remercier de sa bienveillante attention, et qu'il a saisi cette occasion pour lui faire respectueusement sentir tout ce que ses ministres ont fait de *maladroit* et d'*inconvenant*, en rédigeant la partie de son discours d'ouverture qui regarde la Belgique. (Courrier.)

— On lit dans le *Courrier* ces lignes remarquables :

« Au moment où nos ennemis concentrent des forces imposantes aux frontières, nous concevons difficilement la sécurité que le gouvernement montre de ce côté. Nos armées de l'Escaut et de la Meuse sont animées d'un grand courage, nous le savons; nos braves ne comptent pas les ennemis qu'ils ont en face, mais il est du devoir du gouvernement de se montrer plus prudent et de calculer froidement les chances probables d'un combat inégal. Dans ces circonstances, nous voudrions voir les troupes en garnison abandonner nos villes où ni la crainte de révoltes, ni les fêtes ne nécessitent plus leur présence, et aller renforcer nos avant-postes. »

« C'est dans un moment où l'attitude de la Hollande devient chaque jour plus menaçante, qu'une ville comme Bruxelles, qui compte douze mille hommes de garde civique, conserve encore dans son sein une garnison de deux mille fantassins, et de cinq escadrons de cavalerie ! Nous appelons sur la nécessité de renforcer nos avant-postes, l'attention sérieuse du ministère. »

Du 27. — Par arrêté d'hier, S. M. a convoqué les collèges électoraux pour le 29 août prochain; les listes des électeurs seront complétées au plus tard le 16 du même mois. Le sénat et la chambre des représentans sont convoqués à Bruxelles pour le 8 septembre.

— il est impossible de passer dans les rues voisines du Parc sans être assailli de mendiants, sans compter dans ce nombre une foule de Savoyards couverts de guenilles que l'on rencontre partout; vendredi, le roi se promenait au boulevard et nous avons vu avec indignation que plus de cent pauvres ou mendiants entouraient Sa Majesté; que devient donc la police, se demande-t-on? et à quoi servent les dépôts de mendicité? (Lynx.)

#### GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 30 juillet.

Depuis le mois d'avril dernier, les habitans de la ville ont eu à supporter la charge du logement d'une partie de troupes de la garnison. L'administration municipale n'a pas omis de réclamer auprès du gouvernement, l'indemnité due à ce titre, et elle est fondée dans l'espérance que S. M. le roi grand-duc réalisera le vœu exprimé par nos magistrats. Ce serait, pour cette ville, un bienfait d'autant plus signalé qu'il mettrait l'administration municipale en situation de faire opérer le remboursement de la contribution frappée pour le paiement de l'indemnité des deux mois d'avril et mai.

— Des personnes à même d'être mieux informées ont répandu le bruit que le receveur de la ville percevait quatre pour cent de remises sur le produit de la contribution municipale pour l'indemnité des logemens militaires. Ce bruit est le résultat de la malveillance. Le receveur de la ville a un traitement fixe et ne perçoit aucune remise pour quelque recette extraordinaire que ce soit.

— Des journaux français et belges ont publié ce qui suit :

« La *Gazette de Leipzig* mande de Berlin, en date du 10 juillet, que le contingent de Waldeck qui, fort de 518 hommes, était entré à Luxembourg, n'étant point au fait du maniement des armes, il avait été jugé nécessaire de lui donner des instructeurs prussiens. Cette mesure déplut à ces hommes indisciplinés, et d'ailleurs fort mécontents du service rigoureux d'une forteresse; ils se révoltèrent, arborèrent des couleurs étrangères et forcèrent le général Dumoulin d'étouffer l'insurrection par la force des armes. Les révoltés furent chassés de la ville par les troupes prussiennes, jetés dans les casemates de la forteresse, devant lesquelles des canons furent placés, et il leur fut annoncé qu'ils devaient livrer leurs chefs, ce qui paraît avoir eu lieu. »

Voici la vérité. Un mouvement d'indiscipline s'était prononcé dans un des corps de troupes confédérées, par suite de changemens apportés dans le mode de paiement de la solde du soldat. Les plus mutins ont été consignés pendant quelques jours dans la caserne; et au bout de quelques heures, l'ordre étant parfaitement rétabli, l'on n'en parla plus. Les troupes confédérées font le service de la forteresse de concert avec les troupes prussiennes. Il règne entr'elles le plus parfait accord.

Il n'y a eu ni révolte, ni déploiement de couleurs autres que le drapeau même aux couleurs du pays dont ces troupes sont origi-

naires; ni emploi de force armée, ni expulsion hors la forteresse, ni canons braqués devant les casemates; tout cela est de pure invention. C'est la fable de l'homme qui accouche d'un œuf; au bout de la journée, il y en avait cent.

— Une épizootie s'est déclarée parmi les chevaux du haras de Walferdange qui se trouvent actuellement à Tervueren; sur 31 chevaux quatre sont déjà morts, six autres sont gravement malades; il n'est pas inutile de faire observer que les soins de ces chevaux coûtent à la Belgique une somme de 25 mille florins.

— Le journal Liégeois *l'Industrie* s'exprime ainsi, en parlant du discours du roi des Français :

« Le paragraphe relatif à la Belgique nous touche de plus près et nous avons besoin de l'analyser avec soin pour voir exactement ce que l'Angleterre et la France ont voulu faire de nous. Il y a d'abord l'énonciation formelle de la reconnaissance de notre indépendance par les grandes puissances. C'est là le seul point sur lequel le discours affirme qu'il y a eu accord entre tous les cabinets. Le roi des belges, que le discours ne nomme pas, et dont il semble que le gouvernement français ne parlerait pas autrement, si le trône élevé par notre constitution monarchique, était encore vacant, n'est présenté que comme une éventualité dont la réalisation n'a rien encore de définitif. Ici en effet il n'est plus question de l'accord des puissances; car il faut bien remarquer que, dans ces discours où chaque mot se pèse, les phrases, en se détachant l'une de l'autre, indiquent ordinairement une démarcation précise entre les faits; ce qui est dit pour l'un, veut être répété ou n'est pas dit pour l'autre. Or, tout ce que l'on dit du roi des Belges, c'est qu'il ne fera pas partie de la confédération germanique. »

« A son égard, rien n'est dévoilé sur la pensée des différens cabinets, et le nouveau protocole, qui nous est annoncé, ne promet pas un assentiment commun sur ce point. »

« Que deviendra le Luxembourg, si notre roi ne fait pas partie de la confédération germanique? Nous ne savons, si à l'exemple du roi Guillaume, et pour ne pas fractionner la souveraineté, Léopold ressuscitera le titre de Grand-Duc; ou si la phrase du discours indique une renonciation de sa part aux droits de la Belgique sur le Luxembourg. Il faut que ce soit l'une ou l'autre de ces deux hypothèses et dans la première il serait faux de dire que Léopold ne fait pas partie de la confédération germanique. Ceci du reste intéresse beaucoup plus la France que nous. »

— A Ostende, le peuple a détélé les chevaux de la voiture du prince de Saxe-Cobourg, et traîné le prince à la façon des bêtes de somme. Le prince a laissé faire, sans s'inquiéter si la dignité d'homme de ses nouveaux sujets n'en serait pas blessée.

Lorsque le roi Guillaume voyageait en Belgique, il y a deux ans, le peuple voulut aussi dételler ses chevaux: « *Je ne souffrirai pas*, dit le roi, avec sévérité, *que des Belges s'abaissent à ce point.* » Le roi Guillaume savait respecter dans ses concitoyens l'honneur du nom Belge.

— Le *Messenger de Gand* dit, au sujet de l'article du *Moniteur belge* relatif à la démolition des places fortes: « Le *Moniteur* nous permettra d'ajouter plus de foi aux paroles d'un monarque puissant, prononcées à la face de son peuple et de l'Europe entière, qu'à des phrases insidieuses qui, quand même elles contiendraient des assertions positives, ne pourraient être considérées que comme des moyens usés d'une de ces innombrables déceptions employées depuis dix mois pour égarer le peuple belge; d'ailleurs, que signifie cette phrase: *Si la Belgique reconnaît que l'entretien de toutes les forteresses excède ses ressources, elle en démolira quelques-unes*; si elle n'équivaut à ceci: *Vous démolirez ou l'on démolira vos forteresses, parce que nous le voulons et que vous vous y êtes engagés; il vous est permis toutefois de colorer l'exécution de cette mesure par tous les prétextes que vous jugerez à propos.* »

— On lit dans le *Journal de La Haye*, du 22 juillet: A l'arrivée de S. M. à l'armée, une grande revue aura lieu aux environs du camp de Rye, où se réuniront les bataillons formant les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions de l'armée sous les ordres de S. Exc. le général van Geen et de S. A. le duc de Saxe-Weimar, ainsi que deux régimens de cuirassiers, un régiment de lanciers, six bataillons d'artillerie, etc. On assure que S. M. se propose de passer ensuite en revue les troupes cantonnées aux environs d'Eindhoven, et d'aller inspecter les fortifications de Bois-le-Duc, ainsi que celles de Grave et de Nimègue.

— La *Gazette d'état* de Prusse donne des détails circonstanciés au sujet de l'entrée en Prusse du général polonais Gielgud et de sa suite. Ce fut dans la soirée du 12 juillet que les troupes polonaises, sous les ordres de Gielgud et de Chlapowski, composées de cavalerie et d'artillerie, franchirent la frontière prussienne, l'infanterie étant restée de l'autre côté. Les autorités civiles et militaires prussiennes, qui s'étaient rendues le lendemain matin sur les lieux, eurent plusieurs pourparlers avec les officiers-commandans polonais,